



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 08/04/2021

Modernisation et simplification des démarches pour les étrangers : la demande d'autorisation de travail se fait en ligne.

Depuis le 6 avril, les demandes d'autorisation de travail pour recruter un salarié étranger s'effectuent uniquement en ligne sur le portail dédié aux démarches dématérialisées pour les étrangers en France :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Il n'est plus nécessaire de se déplacer pour effectuer cette démarche.

La demande d'autorisation de travail est effectuée par l'employeur pour un recrutement dans la perspective d'un contrat en CDI (titre salarié), d'un CDD (titre travailleur temporaire), d'un emploi saisonnier (titre saisonnier), ou au profit d'un étudiant souhaitant travailler au-delà de la quotité de temps autorisé par son titre, ou d'un demandeur d'asile disposant d'une attestation de demande d'asile de plus de 6 mois.

Plus simple, plus sécurisé !

Une fois la demande déposée en ligne sur le portail :

- Le demandeur reçoit une confirmation par mail du dépôt de sa demande ;
- Si elle fait l'objet d'une instruction favorable, l'employeur et le bénéficiaire reçoivent l'autorisation de travail sécurisée par mail ;
- L'utilisateur joindra cette autorisation de travail à son dossier de demande de titre de séjour auprès de la préfecture.

L'utilisateur qui rencontrerait des difficultés dans sa démarche en ligne peut solliciter l'appui du « centre de contact citoyen » (CCC) en remplissant le formulaire contact : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/contact>

En utilisant le formulaire de contact présent sur le site ou en appelant le 0806 001 620, numéro de téléphone gratuit et dédié avec des téléconseillers spécialement formés

Pour en savoir plus sur l'ouverture du service de demande en ligne des autorisations de travail :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Autorisation-de-travail-en-ligne>

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex